



7721 - Sa femme ne porte pas le voile et il craint sur son enfant

question

Bien que très croyante, sa femme ne porte pas le voile. Mais elle s'acquitte de toutes les prescriptions obligatoires à leurs heures, etc. Ma femme et moi-même sommes des ingénieurs et nous avons deux enfants, l'une de 2 ans et l'autre de 5 ans. Je commence à m'inquiéter parce que les enfants pourraient prendre exemple sur leur mère et ne pas porter le voile. J'ai souvent essayé de convaincre mon épouse à porter le voile et lui ai lu la sourate qui traite de la question. Puis j'ai cessé de lui en parler quand je me suis aperçu qu'elle pourrait même revenir sur ce qu'elle fait actuellement. Ma question est : étant mari et père, m'est-il permis de forcer ma femme à porter le voile par quelque moyen que ce soit pour protéger l'avenir de mon enfant, ou faut-il s'imposer la patience dans l'espoir qu'Allah la ramènera dans la bonne voie ?

La deuxième question : assumons-nous en tant que père la responsabilité de la façon dont nos femmes et nos filles s'habillent devant Allah ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La force de la foi doit se refléter dans la conduite du croyant. La persistance dans la désobéissance est une preuve de la faiblesse de la foi de l'intéressé.

Votre devoir est d'oeuvrer pour consolider la foi chez elle, la foi qui pousse celui qu'elle anime à agir conformément à la Loi. Ensuite, vous vous évertuerez à lui faire aimer le voile et les bonnes actions. Cela requiert l'explication des avantages du voile et ses beaux aspects ainsi que la mise à la disposition de votre femme de certains livres et cassettes - si l'on en trouve - qui traitent de ce sujet.

L'un des moyens les plus importants dans ce domaine consiste à la mettre en contact de façon indirecte avec certaines femmes vertueuses porteuses du voile et la multiplication des rencontres



familiales réunissant les proches parents pieux.

Une fois tout cela fait, vous aurez préparé les moyens aptes à la convaincre. Ensuite, vous devrez utiliser la méthode appropriée pour l'amener à se voiler et vous ne lui permettrez plus de sortir dans les lieux publics sans voile.

Il est important aussi que vous expliquiez à votre fille la nécessité du voile et le jugement d'Allah à cet égard pour qu'elle comprenne que sa mère est négligente. Il faut lui expliquer d'une façon appropriée à sa raison la contradiction entre les dispositions de la loi théoriques et la conduite de sa mère. Qui sait ? Peut-être prodiguera-t-elle à sa mère des conseils auxquels l'innocence enfantine ne manquera pas de donner un impact spécial.

Quant à la deuxième question, il n'y a aucun doute que les pères seront responsables de l'abandon par leurs épouses et leurs filles du port du voile et de l'observance des dispositions de la Charia. A ce propos, le Très Haut dit : **ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d' un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu' Il leur commande, et faisant strictement ce qu' on leur ordonne.** (Coran, 66 :6) et le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dit : **Chacun de vous est un berger et tout berger est responsable de ses troupeaux ; l'homme est responsable chez lui et sera interrogé sur ceux dont il était responsable .**

Cependant, quand on déploie l'effort nécessaire et use des moyens dont on dispose sans succès, Allah nous excuse et ne nous punit pas. Bien au contraire, Il nous récompense pour notre action et notre effort. Allah ne fait pas perdre sa récompense à l'auteur d'une bonne action.